

Affaire Oury Jalloh !

Rompre le silence et en finir avec l'impunité !

Procès des policiers présumés meurtriers de Oury Jalloh à Dessau, Allemagne,
du mardi 27 au vendredi 30 mars et les jeudi 19 et vendredi 20 avril 2007

VENEZ NOMBREUX, ECRIVEZ, TELEPHONEZ

COORDONNEES DU TRIBUNAL : (les séances débutent à 9 heure le matin)

Adresse:

Landgericht Dessau
Willy-Lohmann-Str. 29
06844 Dessau

Tel: (03 40) 20 20

Fax: (03 40) 2 02 14 30

E-Mail: poststelle@lg-de.justiz.sachsen-anhalt.de

Site web : <http://www.justiz.sachsen-anhalt.de/lg-de>

Adresse postale :

Landgericht Dessau
Post Box 14 26
06813 Dessau

Salle du procès :

Salle n°18
6. Große Strafkammer
Juge: Manfred Steinhoff

Le 7 janvier 2005 vers midi, au commissariat de police de Dessau (Allemagne), Oury Jalloh, un réfugié africain de vingt et un ans, brûlait vif.

Il avait été arrêté par deux policiers ce matin-là, placé en garde à vue dans une cellule située au sous-sol, étendu sur un matelas posé par terre, et menotté par les mains et les pieds à des crochets fixés au mur et dans le sol.

Pourquoi avait-il été arrêté ? Officiellement parce qu'il avait bu ce qui est confirmé par un médecin.

Cela justifiait-il un placement en détention, et qui plus est pareillement menotté ? les policiers diront qu'il était agité.

Comment un tel incendie a-t-il pu ravager cette unique cellule du commissariat sans que les policiers puissent intervenir ? C'EST LA TOUTE LA QUESTION.

Le procureur soutient dans un premier temps la thèse du suicide (aberrante pour les proches d'Oury), tandis que LES MILITANTS QUI CRIENT AU MEURTRE POLICIER SONT FICHES, POURSUIVIS EN DIFFAMATION. MOUCTAR BAH, MOTEUR DE LA MOBILISATION, EST QUANT A LUI PERSECUTE¹.

QUELLES SONT A CE JOUR LES DONNEES FACTUELLES :

- Oury Jalloh a été **intégralement fouillé** à l'entrée de la cellule et menotté.
- L'**alarme sonore incendie** reliée au détecteur de fumée placé dans la cellule a sonné par deux fois vers midi, à dix secondes d'intervalle ; et par deux fois le policier qui était au bureau du 1^{er} étage l'a éteinte ; il a fallu le déclenchement trois minutes plus tard de l'alarme liée à la mise en route du système de ventilation des cellules, et l'exhortation d'un collègue à aller détacher et sortir le prisonnier, pour que le policier se décide à se rendre au sous-sol, non sans avoir d'abord été chercher un de ses collègues, qu'il a attendu jusqu'à ce que celui-ci termine sa conversation téléphonique ; lorsque les deux policiers parvinrent à la cellule, une acre fumée noire s'échappait par les interstices de la porte, empêchant d'y pénétrer ; appel sera fait aux pompiers qui parviendront à éteindre le feu vers midi trente et découvriront le corps calciné d'Oury ;
- L'**interphone** reliant la cellule au bureau répercutait les appels de Jalloh ; il a été débranché par le policier qui aurait été gêné pour entendre ce que lui disait son interlocuteur ; rallumé assez rapidement, la femme policier qui est demeurée dans le bureau indique qu'il permettait d'entendre les crépitements et les pleurs en provenance de la cellule de Jalloh criant « au feu »²;
- **La seconde autopsie** à laquelle l' « Association pour la mémoire d'Oury Jalloh » a fait procéder le 4 avril 2005, a révélé plusieurs blessures et fractures, notamment des os du visage (nez, tympons etc.) ;

¹ Bah a fait le lien entre la famille de Jalloh et la mobilisation, et a mis toute son énergie au service de la recherche de la vérité dans cette affaire. Raisons pour lesquelles les autorités ont fermé son cybercafé en février 2006, pour cause « d'utilité publique », ce qui revient à lui couper les vivres. En septembre 2006, Mouctar BAH a reçu de la *Flüchtlingsinitiative Dessau* (Initiative Réfugiés à Dessau) un prix pour son engagement en faveur de la démocratie et de la tolérance (*Active for Democracy and Tolerance*).

² Cette femme policier avait indiqué le 7 janvier, jour du drame, que son supérieur avait baissé le volume de l'interphone et coupé l'alarme incendie. Elle est de nouveau interrogée une semaine plus tard, par le juge qui choisit de le faire en présence de son supérieur et des avocats de celui-ci, et délivre un témoignage plus évasif.

le procureur a annoncé que les résultats de cette autopsie ne seraient pas pris en compte car elle n'avait pas été ordonnée par l'officier en charge de l'enquête³ ;

- Enfin, on relève dans une seconde **liste des pièces à conviction** produite le 11 janvier, la mention d'un briquet, alors que la première liste des pièces trouvées dans la cellule établie la veille, n'avait pas répertorié de briquet.

En août 2005, le magazine *Der Spiegel* publie la transcription de la conversation téléphonique entre deux policiers juste après le feu. « Il s'est pendu ou quoi ? – Non, il y a eu un incendie. – C'est arrivé comment ? – Je n'en sais rien. Ils sont descendus et c'était plein de fumée noire. – Ouais, je dirais presque que c'est bien. OK, bon week-end, *ciao, ciao* ».

En juillet 2006, les avocats de Jalloh ne sont même pas informés de la reconstitution au commissariat des circonstances de sa mort.

La mobilisation de l'entourage d'Oury Jalloh, d'associations d'immigrés et de réfugiés, et d'associations antiracistes **a permis de mettre en évidence ces incohérences⁴** et a empêché que le dossier ne soit classé. Toutes ces parties sont réunies au sein de « **L'Association pour la mémoire d'Oury Jalloh** ».

AU TERME DE DEUX ANS DE MOBILISATION ET DE MEDIATISATION DE L'AFFAIRE, DEUX POLICIERS FONT ENFIN, CES MOIS DE MARS-AVRIL 2007, L'OBJET D'UNE PROCEDURE D'INCUPLATION.

C'est un pas majeur vers une clarification qui est toutefois encore loin d'être acquise.

Ainsi, la version actuelle des officiels (qui n'ont eu de cesse d'enterrer l'affaire et d'entraver le travail des avocats), serait que la fouille aurait été incomplète, et que Jalloh aurait malgré les menottes retiré un briquet de l'une de ses poches, percé la housse imperméable imitation cuir dudit matelas, et mis lui-même le feu à la mousse contenue dans le matelas ; le policier aurait quant à lui éteint l'alarme car il pensait qu'il s'agissait d'une fausse alerte comme cela se serait déjà produit auparavant ; le dossier indique toutefois que l'alarme incendie fonctionnait parfaitement depuis septembre 2004.

A l'heure où la violence du racisme institutionnel anti-noir redouble dans l'ensemble de l'Europe⁵, et ceci dans un climat d'impunité généralisée⁶, L'INCUPLATION DE CES DEUX POLICIERS EN ALLEMAGNE EST « UNE PREMIERE ».

Alors que la droite fait pression pour empêcher toute condamnation⁷, SEULES LA MOBILISATION ET LA MEDIATISATION PEUVENT GARANTIR LE BON DEROULEMENT DU PROCES.

**Le mot d'ordre des militants d'Allemagne est :
« ROMPRE LE SILENCE- ENQUETE, JUSTICE, REPARATION ».**

EN EUROPE, LA LISTE DES CRIMES RACISTES IMPUNIS EST LONGUE

« les mauvais traitements sont fréquents, les jugements et les procédures (...) rares.

« on peut dire que la police et la société dans sa majorité font preuve d'un racisme consensuel inhumain qui considère les réfugiés et les migrants comme des êtres humains inférieurs.

« L'Europe a véhiculé et mis en pratique l'idée que les réfugiés et les migrants – surtout les noirs – n'étaient pas les bienvenus sur son territoire.

Pour la seule année 2006, plus de 7.000 personnes ont perdu la vie, ont été systématiquement et irrémédiablement privé par le système d'un droit fondamental: le droit de vivre.

Qui va payer pour ces meurtres? Qui rendra les morts aux vivants ? »

**INITIATIVE IN REMEMBRANCE OF OURY JALLOH, initiative-ouryjalloh@so36.net
<http://oury-jalloh.so36.net/>**

Communiqué du MIR, Mars 2007 (mir@wasadugu.org)

³ En 2003, dans ce même commissariat, et avec ce même policier et ce même docteur, un Sans Domicile Fixe de 36 ans avait été retrouvé mort, suite à des coups (traumatisme crânien...) ; des coups qu'il aurait, selon les policiers, reçus antérieurement à sa détention. Pourquoi dans ce cas le médecin avait-il donné son feu vert pour une mise en détention plutôt que pour un transfert à l'hôpital ?

⁴ Un documentaire a même été produit paru en janvier 2006, 1^{er} anniversaire de la mort d'Oury Jalloh : "Tod in der Zelle – Warum starb Oury Jalloh?" (Mort en cellule – Pourquoi Oury Jalloh est-il mort ?).

⁵ Rien qu'en Allemagne, ce même 7 janvier 2005, à Brême, un autre Africain, Laye CONDE, est décédé suite à une injection effectuée par des policiers.

⁶ Au moment où les militants se mobilisent autour de l'affaire Jalloh, on apprend par exemple que le procureur a jugé bon d'acquitter les policiers du meurtre de Dominique Koumadio, un Africain tombé le 14 avril 2006 sous une balle policière. Ceci en invoquant la légitime défense alors que la victime n'était pas armée.

⁷ Dès avril 2005 le Nationaldemokratische Partei (La section allemande du Parti National Démocratique) a lancé une campagne virulente à l'encontre de Oury Jalloh, de Mouctar Bah et de tous les Africains, musulmans, réfugiés et migrants en général.